

par la patience et par la persistance, que les problèmes à l'étude étaient graves et méritaient leur attention et leur action.

Ce processus aurait bien pu nous mener au siècle prochain sans l'intérêt inexplicable et sans précédent que Revenu Canada, Impôt, a commencé à manifester pour les arts et les artistes au début de 1983. Nous étions tout disposés à remonter lentement une longue pente, mais nous avons été pris tout à fait au dépourvu par la charge à fond de train qui a commencé l'an dernier.

Les quelques premiers cas dont nous avons pris connaissance, nous les avons jugés comme des cas d'exception, attribuables à la marge d'erreur, qui se produisent inévitablement dans un système aussi vaste et aussi décentralisé que Revenu Canada, Impôt, comme des anomalies que nous pourrions régler à la satisfaction de tous par des entretiens avec Revenu Canada, Impôt. Mais bien il y en a eu d'autres, et d'autres encore, si bien que nous nous sommes retrouvés, non pas devant quelques incidents isolés, faciles à régler, mais bien devant une attaque, apparemment systématique et sur tous les fronts, dirigée contre les artistes individuels. La loi était toujours la même, mais pourtant, en interprétant le texte existant sous un nouveau jour et avec un zèle désarmant, Revenu Canada, Impôt, commençait à ébranler les fondements mêmes de notre culture.

Les fonctionnaires de Revenu Canada, Impôt, se donnaient beaucoup de mal pour mettre cette attaque en règle sur le compte d'une erreur. Revenu Canada, Impôt, recherche de plus gros poissons que ce que le menu fretin des arts a à offrir, nous disait-on. On nous disait également qu'il en coûte plus cher à Revenu Canada, Impôt, pour tirer quelque chose du monde des arts que les montants comparativement faibles à y gagner - faibles pour Revenu Canada, Impôt, mais énormes pour les artistes individuels qui étaient recotisés en masse. On nous assurait qu'il ne s'agissait pas d'une tentative délibérée pour venir à bout de tous les milieux artistiques. On nous disait que les artistes recotisés s'étaient conformés à la loi en toute bonne foi de la même manière qu'ils le faisaient depuis une décennie; que les cas à l'étude étaient des professionnels clairement reconnus, et non pas des amateurs, suivant toutes les autres définitions que celles employées par Revenu Canada, Impôt; que tout cela, c'était à cause de la façon dont l'ordinateur avait été programmé; qu'il y avait eu une erreur quelque part.

La Conférence canadienne des arts a rétorqué que, s'il s'agissait d'un simple malentendu, d'une erreur, d'un ordinateur mal programmé, cela pouvait et devait se corriger immédiatement. Mais les choses ne sont jamais aussi simples que cela: une fois déclenchés, ces processus sont difficiles à arrêter; de fait, quelle qu'en soit la cause et la justification, ils poursuivent inexorablement leur marche, balayant devant eux des personnes qui, soutenait-on, n'avaient jamais été visées. Vient un temps, cependant, où les erreurs non corrigées deviennent des actions délibérées, dans leur effet, sinon dans leur intention, et où il devient impossible d'excuser les conséquences qui en découlent. Revenu Canada, Impôt, a continué sa marche dévastatrice, restant sourd aux critiques et aux demandes de plus en plus pressantes de mettre fin au processus, jusqu'à ce que, sur sa propre lancée il vienne finalement en contact avec les